

N°2017-08-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pestel ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Didier Pénéoux, excusé (représenté) ;

M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 019-200066744-20170928-20170816-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 31/09/17
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 67 // pouvoir(s) = 20 // votants = 87

Budget annexe « eau » : décision modificative n°2

Le président explique que l'adoption d'une décision modificative n° 2 au budget primitif 2017 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires pour l'acquisition de matériel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
21	21561	911 (op. 14)	Matériel spécifique d'exploitation service de distribution d'eau	0,00 €	+ 10 000,00 €
23	2315	911	Installations, matériel et outillage techniques (op. 11)	1 139 029,72 €	- 10 000,00 €
TOTAL DÉPENSES					+ 0,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

